



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2018

Légalement convoqué le 22 février 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} mars 2018 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : M FAVRE Romain 1 ^{er} Adjoint - VAILLOUD D 2 ^{ème} Adjoint - QUINQUET A 3 ^{ème} Adjointe - MONNET D Conseiller Délégué – BOLLACHE JL GOURMAND S - MAGDELAINE G - SADA P - VANET S.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
10	10	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Jean-Luc BOLLACHE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2018.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1^{er} sujet.

1°) SUBVENTIONS ACCORDEES POUR L'ANNEE 2018 AUX ASSOCIATIONS GERES PAR LA LOI 1901

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le budget de la commune.

VU les demandes de subventions formulées pour l'année 2018 par les associations gérées par la loi 1901 :

SOU DES ECOLES situé sur la commune de CONDAMINE

LES PEP 01 situé à BOURG-EN-BRESSE

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CONDAMINE/CHEVILLARD

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG situé à VIEU D'IZENAVE

VU l'avis favorable émis par les membres du Conseil Municipal d'inscrire lors du vote du budget principal de la commune pour 2018 les montants attribués aux associations citées précédemment

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions demandées par les associations comme suit :

SOU DES ECOLES : 1 500.00 euros

PEP 01 : 150.00 euros

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CONDAMINE/CHEVILLARD : 550.00 euros

AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 50.00 euros

-**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 au compte 6574.

2°) PRESENTATION DES RESULTATS DES BUDGETS COMMUNAUX SANS VOTES

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Daniel MONNET pour qu'il puisse donner une première approche des résultats du budget principal et du budget « eau et assainissement » pour l'année 2017.

Le vote des comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière de la trésorerie de Nantua et le vote des comptes administratifs se fera dès la transmission des comptes définitifs par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire rappelle que la commune par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2017 a procédé à la dissolution du budget « eau et assainissement » au 31 décembre 2017 avec transfert des compétences à la Haut Bugéy Agglomération au 1^{er} janvier 2018.

3°) DEBAT D'ORDRE BUDGETAIRE SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018

- 1^{er} Projet : CIMETIERE
- Reprise des concessions non renouvelées.
 - Agrandissement du portail à l'entrée du cimetière
 - Création d'un columbarium et d'un jardin des souvenirs

Montant : 25 000.00 €

2^{ème} Projet : Sécurisation du centre du village, parking de l'église et passages piétons par marquage au sol.

Montant : 2 600.00 €

3^{ème} Projet : Mise en accessibilité du bâtiment « Boulangerie » avec rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Le montant sera déterminé après étude des possibilités.

4^{ème} Projet : Défibrillateur cardiaque

Montant : 1 200.00 €

5^{ème} Projet : Remise en état du chemin « En Fontanille »

Montant : 6 300.00 €

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les projets d'investissement pour l'année 2018 seront restreints car les dotations versées par l'Etat baissent considérablement d'année en année ne permettant plus aux communes la réalisation d'investissements importants. Seuls les emprunts sont les recours possibles. Il n'est pas négligeable de souligner que la commune a réalisé ces dernières années des investissements importants : aménagement de la place communale, réhabilitation de la mairie, travaux rue de la Léchère, reprise des branchements au plomb et récemment travaux de sécurisation à l'entrée Sud du village avec la construction d'un mur type « Vauban ».

4°) AVENIR DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire prend la parole et il rappelle aux membres présents la volonté du département de mettre en place une nouvelle organisation de la gestion de la lecture publique. Une réunion de présentation du nouveau plan de développement des bibliothèques a eu lieu le 16 novembre dernier à Montréal-la-Cluse avec la participation entre-autre des maires, la participation de Madame Monique VAILLOUD et Monsieur Damien VAILLOUD. Face aux remontées d'informations de cette réunion, une réunion regroupant les maires de la Combe du Val, les représentants des bibliothèques communales et 2 représentantes de la lecture publique, s'est déroulée à l'espace Rencontres le 13 février 2018.

Les échanges ont été très constructifs et ont apporté des réponses qui permettront de faire perdurer l'offre de lecture proposée actuellement.

Le département souhaite une mutualisation des moyens et la création dans les 3 ans maximum d'une bibliothèque centrale pour respecter le maximum de critères du niveau 3 ou mieux du niveau 2. Celle-ci sera probablement installée sur la commune de Vieu d'Izenave avec des antennes dans chaque commune de la Combe du Val. La commune de Chevillard est également partante sur le projet.

De ce fait, Monsieur Dominique DELAGNEAU, Maire de la commune de Vieu d'Izenave étudiera avec les membres de son Conseil Municipal la possibilité de mettre à disposition un local de minimum 25 m², équipé

d'un ordinateur, d'une connexion à Internet et d'un système de type NAS avec liaison vers les bibliothèques satellites. Les livres mis à disposition pourraient « tourner » entre les communes.

Les communes pourraient envisager de signer une convention avec le département mais la Direction de la Lecture Publique préconise d'attendre la mise en place de cette nouvelle organisation.

Monsieur Gilles DUMOLLARD va succéder à Madame Monique VAILLOUD pour notre antenne communale et il participera aux formations obligatoires pour le maintien des bibliothèques, en fin d'année.

5°) POINT SUR LE DOMAINE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Une réunion publique a eu lieu à Vieu d'Izenave le 28 février 2018, animée par Monsieur Dominique DELAGNEAU et 2 membres de Haut-Bugey Agglomération afin de répondre aux questions des administrés.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Fait à Condamine, le 07 mars 2018

Affiché le 07 mars 2018

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire

Gérard BRUYAS